



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Quel est le calendrier des vacances scolaires 2020-2021 et 2021-2022 ?

Vérfifié le 16 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vacances scolaires 2020-2021

Les dates des vacances scolaires dépendent de la zone où se situe l'établissement scolaire :

- Zone A (académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers)
- Zone B (académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg)
- Zone C (académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles)

Les académies de Corse et des départements (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41207>), collectivités et territoires d'outre-mer (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41254>) ne font pas partie de ces zones. Les dates des vacances scolaires sont spécifiques pour chacun de ces territoires.

Année scolaire 2020-2021

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre		
Vacances de Noël	Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier		
Vacances d'hiver	Du samedi 6 février au lundi 22 février	Du samedi 20 février au lundi 8 mars	Du samedi 13 février au lundi 1 ^{er} mars
Vacances de printemps	Du samedi 10 avril au lundi 26 avril	Du samedi 24 avril au lundi 10 mai	Du samedi 17 avril au lundi 3 mai
Pont de l'Ascension	Du jeudi 13 mai au lundi 17 mai		
Vacances d'été	Mardi 6 juillet		

Les vacances débutent le samedi après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, le départ en vacances a lieu le vendredi après les cours.

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Pour connaître les dates des vacances scolaires de votre département, et notamment en Corse et dans les départements (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41207>), collectivités et territoires d'outre-mer (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41254>), vous pouvez consulter le simulateur suivant :

Connaître le calendrier des vacances scolaires de votre département

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au
simulateur ↗

(https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Dates_Vacances_Scolaires)

Vacances scolaires 2021-2022

Les dates des vacances scolaires dépendent de la zone où se situe l'établissement scolaire :

- Zone A (académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers)
- Zone B (académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg)
- Zone C (académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles)

Les académies de Corse et des *départements* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41207>), *collectivités et territoires d'outre-mer* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41254>) ne font pas partie de ces zones. Les dates des vacances scolaires sont spécifiques pour chacun de ces territoires.

Année scolaire 2021-2022

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée des élèves	Jeudi 2 septembre		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 23 octobre au lundi 8 novembre		
Vacances de Noël	Du samedi 18 décembre au lundi 3 janvier		
Vacances d'hiver	Du samedi 12 février au lundi 28 février	Du samedi 5 février au lundi 21 février	Du samedi 19 février au lundi 7 mars
Vacances de printemps	Du samedi 16 avril au lundi 2 mai	Du samedi 9 avril au lundi 25 avril	Du samedi 23 avril au lundi 9 mai
Pont de l'Ascension	Du jeudi 26 mai au lundi 30 mai		
Vacances d'été	Jeudi 7 juillet		

Les vacances débutent le samedi après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, le départ en vacances a lieu le vendredi après les cours.

La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Pour connaître les dates des vacances scolaires de votre département, et notamment en Corse et dans les *départements* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41207>), *collectivités et territoires d'outre-mer* (<https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41254>), vous pouvez consulter ce simulateur :

Connaître le calendrier des vacances scolaires de votre département

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Accéder au simulateur

(https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Dates_Vacances_Scolaires)

Textes de référence

- Arrêté du 15 décembre 2020 fixant le calendrier scolaire de l'année 2021-2022 [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042671939\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042671939)
- Arrêté du 26 juillet 2019 fixant le calendrier scolaire de l'année 2020-2021 [✉ \(https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038864922&dateTexte=&categorieLien=id\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038864922&dateTexte=&categorieLien=id)

Services en ligne et formulaires

- Connaître le calendrier des vacances scolaires de votre département [Simulateur \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51836\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51836)